

MARS 2021

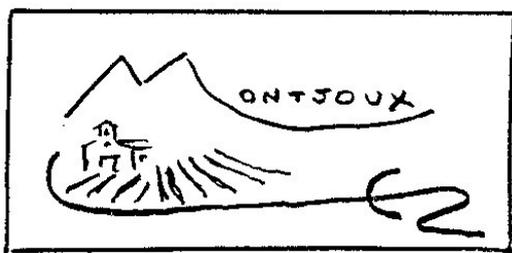


SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT

enquête publique du 1er au 31 mars 2021

Un schéma d'assainissement est un texte officiel qui traite de l'assainissement mis en place ou à mettre en place sur l'ensemble d'un territoire communal. La réflexion menée dans un schéma d'assainissement a pour but d'assurer la salubrité publique de la population communale. Selon la configuration d'implantation de leurs habitations, des caractéristiques de leur sol, de la surface de leur propriété, ... les propriétaires privés sont usagers :

- soit du service de **l'assainissement collectif**. La commune a à charge de mettre en place les infrastructures nécessaires au traitement des eaux usées (réseaux et station d'épuration). Il s'agit généralement des villages et hameaux. La commune facture une redevance annuelle aux usagers relevant de ce service
- soit du service de **l'assainissement non collectif** : la charge de mettre en place les infrastructures nécessaires au traitement des eaux usées revient au propriétaire privé, sur sa propriété. Le SPANC (Service Public de l'Assainissement non collectif) contrôle régulièrement le dispositif et facture une redevance aux usagers relevant de ce service lors des contrôles (au minimum obligation d'un contrôle tous les 10 ans par le SPANC). L'assainissement non collectif, dit aussi assainissement individuel, est adapté à de l'habitat diffus et peu dense.

Aujourd'hui, suite à la réalisation de travaux d'assainissement des hameaux de La Paillette, le Vieux Village, Le Moulin et Barjol, la commune souhaite actualiser l'étude initiale afin de passer le zonage de l'assainissement à enquête publique, dans le but de :

- déterminer les zones qui sont en assainissement collectif,
- déterminer les zones qui sont en assainissement non collectif,
- soumettre le dossier à enquête publique afin qu'il devienne opposable aux tiers.

L'enquête est ouverte du 01/03/2021 à 14h au 31/03/2021 à 17h. Le dossier est consultable à la mairie ou bien en ligne, sur le site internet.

Les observations éventuelles peuvent être consignées sur le registre papier en Mairie. Elles peuvent aussi être adressées par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur – MAIRIE –
55 Route de Dieulefit – Quartier La Paillette - 26220 MONTJOUX
par mail à : enquete.publique.montjoux@orange.fr

Monsieur Gérard BARRIERE, cadre EDF, a été désigné par le tribunal administratif de Grenoble, en qualité de Commissaire Enquêteur. Il assurera des permanences et recevra le public à la salle polyvalente, quartier La Paillette, aux jours et heures suivantes afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public :

- le lundi 01/03/2021 de 14h à 17h
- le mercredi 17/03/2021 de 9h à 12h
- le mercredi 31/03/2021 de 14h à 17h

COMMERCES

Le **restaurant La Paillette** propose toujours des formules à emporter le dimanche. Menus, tarifs et réservations sur Facebook ou au **06 23 61 34 69** (sms de préférence).

Un **stand de fruits et légumes** vous est toujours proposé par Pascal Monier en face de la Mairie, les jeudis et samedis de 9h à 12h30

Plus d'info sur l'actualité de la commune sur le site internet et les réseaux sociaux.



www.montjoux-drome.fr/



Commune de Montjoux



@montjoux.drome